



# INFORMATIONS



de la

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

21, rue de Louvain, Bruxelles.

Bulletin édité par le SERVICE DE PRESSE ET DE DOCUMENTATION  
Tél. 13.18.70 — extensions 3013 et 3057.

H.F.G.	
H.D.	
A.D.	
P.P.	
G.N.	9
G.D.	
A.L.	

47105

N° 100

23 mai 1960

REPRODUCTION SOUHAITEE.

### INDICATEUR DES TRAINS - ETE 1960 - EDITION N° 1.

Le prix du nouvel indicateur des chemins de fer valable pour l'été 1960 reste inchangé, 20 F pour l'indicateur simple et 40 F pour le double.

Ce dernier comprend en plus des horaires des trains et des autobus de substitution, les horaires des autobus de complément, des trams et autobus SNCV et des autobus et bateaux privés.

Pour les voyageurs ne s'intéressant qu'à une seule région, la S.N.C.B. édite des indicateurs régionaux qui sont mis en vente au prix de 10 F pièce.

L'indicateur officiel ainsi que les "régionaux" sont en vente dans toutes les gares, soit chez les gardes-salles, soit dans les bibliothèques des gares.

L'indicateur peut également être obtenu par abonnement pour les deux éditions d'une même année.

Les demandes sont à adresser au bureau des postes local, au facteur en tournée ou encore en versant le montant de l'abonnement au C.C.P. 9460 de l'Administration des Postes à Bruxelles.

Prix de l'abonnement (2 éditions) :

Indicateur simple : 40 F  
Indicateur double : 80 F.

LIVRET-INDICATEUR DES HORAIRES INTERNATIONAUX POUR MARCHAN-  
DISES PAR WAGONS COMPLETS.

Le nouveau "Livret-indicateur international marchandises" valable jusqu'au 27 mai 1961, paraîtra dans le courant du mois de juin.

Ce livret comporte environ 275 pages et est édité en collaboration avec la plupart des administrations de chemins de fer européens. Il contient le recueil des horaires les plus favorables pour marchandises par wagon sur les lignes importantes des chemins de fer. Plusieurs de ces horaires ont été sensiblement améliorés et adaptés aux besoins du trafic international.

La nouvelle édition comprend une centaine de tableaux-horaires, dont une cinquantaine concerne le trafic de, vers et en transit par la Belgique.

Cet indicateur contient une carte des chemins de fer européens, format 85 x 100 cm, indiquant toutes les gares frontières ou d'échange.

La Société Nationale des Chemins de fer belges fournira cette publication franco, contre versement préalable de la somme de 60 F à son compte de chèques postaux n° 1010. Les souscripteurs sont priés de renseigner au talon du bulletin de virement ou de versement la mention "L.I.M" comme référence.